Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260911-202655-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 10** **Votants : 10**

Quorum : 6

Présents : BELMON Patrick, BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David LIVET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2026.

2026/55 – Renouvellement de l'adhésion aux gîtes de France :

Le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente aux gîtes de France.

Il indique que la cotisation en 2026 s'est élevée à 1 084.00 €. Il rappelle les avantages que cette adhésion peut représenter pour la commune :

- Une publicité des gîtes communaux à travers les supports de promotion de Gîtes de France ;
- La mise à disposition d'outils de gestion facilitant grandement la réalisation et le suivi des réservations.

En outre il rappelle également que la commune a mandaté Gîtes de France pour effectuer les réservations dans les gîtes communaux, en partenariat avec la conciergerie « aux services du lac » basée à Auphelle. Conserver le Label gîtes de France permet une meilleure visibilité et confère une image de marque aux gîtes communaux.

M Patrick BELMON demande la répartition des locations entre les différents canaux de vente (gîtes de France et l'entreprise Aux services du Lac, conciergerie).

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Décide** de rester adhérent à la marque Gîtes de France ;
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026, publié le 16 septembre 2026.